

**Commune de CANY-BARVILLE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 9 février 2026 à 18h30

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire de la ville de Cany-Barville.

Présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire
M. Michel BAUDRY, Mme Marie-Louise DOULET, M. Pierre-Yves JEGAT, Adjoints au Maire
Mme Agnès LEDUC, Mme Annie LEFRANCOIS, Conseillères municipales déléguées
Mme Nicole GIBOURDEL, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TREND, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, Mme Coralie CAUCHY, M. Thierry MALANDAIN, Mme Françoise HERVIEUX, M. Xavier BATUT, Mme Virginie LEFRANCOIS, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Charles FONTAINE (Conseiller municipal délégué) pouvoir à Mme Nicole GIBOURDEL
M. Christophe HANNION (Conseiller municipal) pouvoir à M. Xavier BATUT

Absente excusée :

Mme Marie-José LELAUMIER (Conseillère Municipale)

Absents :

Mme Catherine GOURDAIN, M. Pascal LARGILLET, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Mathilde COURTILLET (Conseillers municipaux)

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 18

Date de convocation : 2 février 2026

Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 18h30. Il donne lecture de l'ordre du jour, et présente les pouvoirs et excuses des conseillers municipaux absents.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie-Louise DOULET est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 01/ Finances communales – Débat d'orientations budgétaires 2026 : Budget principal de la ville et du budget annexe « Camping »
- 02/ Sécurité - Validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- 03/ Affaires scolaires : Fusion des deux écoles à la rentrée scolaire 2027
- 04/ Affaires culturelles – Demande de subvention au Département pour le 30^{ème} anniversaire de la médiathèque municipale « Les Semailles »
- 05/ Conseil Municipal des Enfants : Détermination du montant de la participation pour la sortie citoyenne à Paris le 29 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 19 janvier 2026 :

Adopté à l'unanimité

Avant de passer au vote des délibérations, Monsieur le Maire donne la parole à deux jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants qui souhaitent présenter à l'assemblée différents projets.

1- Installer un « Parc à chiens » dans le parc des Semailles ou le parc du Clos Saint Martin

Le but de ce parc est de pouvoir libérer les chiens dans un espace clos et sécurisé et qui doit, bien sûr, resté propre. Pour cela, il doit y avoir des « bornes à déchets canins » à proximité et des bancs.

Monsieur le Maire soulève la question de son entretien et ne comprend pas l'intérêt de parquer les chiens alors que la commune et ses environs offrent de nombreuses possibilités de promenades en pleine campagne

2- Aménager le Sporticaux pour les personnes handicapées

Certains enfants, qui fréquentent le Sporticaux, ont remarqué qu'il y a beaucoup de marches et que toutes les salles ne sont pas accessibles aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer ou qui sont en situation de handicap.

Monsieur le Maire explique que la salle du Sporticaux doit répondre aux normes d'accessibilité. Il propose aux jeunes élus de rencontrer le vice-président de la commission sécurité afin d'identifier les accès de chaque salle qui pourraient poser problème

3- Créer un forum des métiers à CANY-BARVILLE

Afin de faire découvrir aux élèves de l'école primaire les différents métiers qui existent (dont certains qui évoluent beaucoup) il serait intéressant de créer un « Forum des métiers ». Cela pourrait avoir lieu dans la salle Daniel Pierre.

Monsieur le Maire répond qu'il existe déjà un forum des métiers organisé par le collège Louis Bouilhet et propose aux jeunes élus de solliciter les directeurs des écoles et la Principale du Collège afin d'ouvrir le Forum 2027 aux élèves de CM2 et associer les parents qui pourraient expliquer leur métier aux enfants.

4- Proposer une exposition de légos

Les jeunes élus souhaiteraient organiser une exposition de légos, car que ce soit des enfants ou des adultes, le légo est intergénérationnel et beaucoup de personnes sont passionnées. Pour l'organisation de cette manifestation, les jeunes du CME ont sollicité l'association « Briques en Seine » située à Port Jérôme sur Seine. Cette manifestation pourrait avoir lieu dans la salle du Bailliage de Caux le samedi 20 juin 2026.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal valident ce beau projet d'animation. S'assurer de la disponibilité de la salle du Bailliage de Caux pour la date proposée.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal félicitent les jeunes élus du CME pour leur implication.

DELIBERATIONS :

01/ FINANCES COMMUNALES – Débat d'Orientations Budgétaires 2026 : Budget Principal de la Ville et du Budget Annexe « Camping »

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires.

A l'issue de la présentation de ce rapport, Monsieur le Maire ouvre le débat.

M. le Maire ajoute qu'il faudra renégocier la DSC en 2026 pour plus d'équité au niveau des charges de centralité.

Les recettes de fonctionnement seront à optimiser avec une revalorisation des prix des locations basée sur une analyse précise du coût des services.

M. Le Maire présente ensuite la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération,

Où les explications,

Il est proposé au Conseil Municipal :

► DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 pour le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe « Camping »

Le Conseil Municipal prend acte de ce Rapport d'Orientation Budgétaires 2026 du Budget Principal et du Budget Annexe « Camping »

02/ SECURITE – Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment son article 13 et son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

Vu le projet de Plan Communal de Sauvegarde de CANY-BARVILLE,

Considérant que la commune de CANY-BARVILLE est susceptible d'être exposée à des risques particuliers de sécurité civile,

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

Il est exposé ce qui suit :

Le P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens (humains et matériels) prévues par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus. Il s'articule avec les plans Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (O.R.S.E.C.) de protection générale des populations. Le Maire met en œuvre le P.C.S. sur le territoire de sa commune.

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a missionné la société QUARDINA pour assister l'ensemble des communes de son territoire dans l'élaboration du P.C.S.

Le P.C.S. de CANY-BARVILLE est composé de trois parties qui ont pour objectif de permettre au Maire et ses équipes de gérer du mieux possible la survenue d'un risque sur le territoire. Ces différentes parties reprennent les points essentiels afin d'assurer la gestion d'une crise à l'échelle de la Commune :

- L'organisation et la gestion de la crise
- Les actions et les procédures à mettre en place par les équipes communales pour assurer l'alerte, l'information et la sécurité de la population
- Le recensement des moyens humains et matériels
- Les cartographies des risques

Le P.C.S. devra être révisé régulièrement afin de rester opérationnel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

► DE VALIDER le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de CANY-BARVILLE

► DE CHARGER Monsieur le Maire de prendre l'arrêté d'application du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de CANY-BARVILLE et de le transmettre aux services de la Préfecture

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du PCS.

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

03/ AFFAIRES SCOLAIRES – Fusion des deux écoles à la rentrée scolaire 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-30,

Vu le Code de l'Education et son article L.212-1,

Vu l'avis du conseil de l'école maternelle Les Lutins et l'avis du conseil de l'école élémentaire Louis Pergaud réunis en conseil d'école extraordinaire en date du 6 février 2026,

Considérant que la commune a été sollicitée par Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Saint Valery en Caux pour fusionner l'école maternelle Les Lutins et l'école élémentaire Louis Pergaud et de ne faire qu'une école primaire avec une direction unique, et que cette fusion devrait permettre :

- De donner plus de poids au projet d'école dès lors qu'elle concerne un ensemble scolaire sur le même site ce qui est le cas à CANY-BARVILLE
- Réaliser des échanges de service entre les trois cycles en fonction des spécialités des enseignants
- Mutualiser des moyens, des projets et du matériel
- Un conseil d'école unique avec une association « parents d'élèves » qui s'étend de la PS au CM2
- Favoriser un travail d'équipe entre enseignants notamment en ce qui concerne la liaison GS / CP

Considérant que ce projet a été présenté lors d'un conseil d'école extraordinaire qui s'est réuni le vendredi 6 février 2026 et qui a émis un avis favorable à cette fusion

Vu l'avis favorable de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de fusionner administrativement à compter de la rentrée scolaire 2027/2028, l'école maternelle et l'école élémentaire en une école primaire,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la fusion de l'école maternelle Les Lutins et de l'école élémentaire Louis Pergaud en une école primaire dès la rentrée scolaire 2027/2028
- **DE DÉNOMMER** la nouvelle entité « Ecole primaire Les Lutins de Pergaud »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents et tout ce qui a trait à la mise en œuvre de cette décision

Madame Agnès LEDUC souligne qu'à l'avenir le calcul des effectifs se fera à l'échelle d'une seule école avec le risque d'une fermeture de classe.

*M. Xavier BATUT informe qu'il s'abstiendra faute d'information suffisante sur le sujet avant la séance.
Monsieur le Maire répond que le sujet avait été évoqué lors du dernier conseil municipal.*

Délibération mise au vote et adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention 3 : Mme Nicole GIBOURDEL, M. Christophe HANNION, M. Xavier BATUT)

04/ AFFAIRES CULTURELLES – Demande de subvention au Département pour le 30^{ème} anniversaire de la Médiathèque Municipale « Les Semailles »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la bibliothèque municipale de Cany-Barville a ouvert ses portes le 12 février 1996,

Considérant que la Commission Culture réunie en sa séance du 21 novembre 2025, propose d'organiser diverses animations pour célébrer le 30^{ème} anniversaire de la Médiathèque Municipale. De nombreuses manifestations seront programmées tout au long de l'année pour différents publics : des expositions temporaires, des concerts, des ateliers de lecture, des conférences de la Micro-Folie, un

spectacle vivant ayant pour thème l'autisme « Pourquoi on n'écrit pas avec les pieds » ainsi qu'une conférence et des ateliers sur l'Origami,

Considérant que le budget global est estimé à 4 875.00€ TTC,

Considérant que ce projet d'animation peut faire l'objet d'un financement auprès du Département de Seine-Maritime dans le cadre du dispositif « Soutien à l'animation en bibliothèque »,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** en allègement de la dépense une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime, pour l'organisation du 30^{ème} anniversaire de la Médiathèque Municipale « Les Semailles » de CANY-BARVILLE
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront portés au BP 2026 du Budget Principal – Chapitre 011 – Charges à caractère général

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

05/ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – Détermination du montant de la participation pour la sortie citoyenne à Paris le 29 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de découvrir la vie citoyenne et comprendre le fonctionnement des institutions publiques, les animateurs du CME proposent d'organiser pour les 13 jeunes élus, une sortie à Paris le 29 avril prochain, pour visiter l'Hôtel de Ville et participer à la cérémonie du Ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Considérant que la dépense estimative pour le transport en autocar, s'élève à 1 500 € TTC,

Considérant que la capacité du bus étant de 49 personnes, ce déplacement sera ouvert aux adultes souhaitant s'associer à cette initiative.

Considérant qu'en allègement de la dépense, une participation financière sera demandée aux participants,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ORGANISER** dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants, une sortie à Paris le 29 avril 2026, ayant pour objectif la découverte de la vie citoyenne
- **DE FIXER** le prix des participations :
Elus et ancien élu du CME : 15.00 €
Adultes : 20.00 €
Gratuité pour les animateurs-encadrants du CME

*La délibération n'appelant pas d'observation, est soumise au vote de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- Renouvellement du bail de location avec Monsieur RIVAS pour le logement situé au n°5 rue du Général de Gaulle à compter du 1^{er} février 2026 pour une durée de trois ans. Le loyer mensuel est fixé à 449.27 €.

COMMUNICATIONS :

1/ Prochain Conseil Municipal : Lundi 9 mars 2026 à 18h30 (Vote du BP 2026)

2/ Don du sang - Collecte du 27 janvier 2026 : 66 présentés et 62 prélevés dont 2 nouveaux

3/ Courrier CCCA : Remontée des modifications / créations de points d'arrêts sur les circuits de transports scolaires

Demander un arrêt au Clos de l'Europe

4/ CCCA : Demande de mise à disposition des locaux de la restauration scolaire pour la restauration collective de l'accueil de loisirs de la CCCA à compter de juillet 2026

Monsieur le Maire informe que la CCCA a sollicité la commune pour la mise à disposition des locaux de la restauration scolaire afin d'y organiser la restauration collective des centres de loisirs chaque mercredi et durant les vacances scolaires. Il conviendra de définir les modalités de mise à disposition et être vigilant sur le respect des normes d'entretien des locaux afin de ne pas mettre en difficulté nos agents notamment les mercredis.

5/ Devenir du Syndicat Mixte du Collège Louis Bouilhet : retour sur le rdv en Sous-Préfecture

Monsieur le Maire fait un retour sur le rendez-vous avec les services de la Sous-Préfecture. Un maintien du Syndicat Mixte peut être envisagé avec une modification des statuts.

TOUR DE TABLE

Mme Nicole GIBOURDEL : Rien à signaler

Mme Agnès LEDUC : Signale le comportement insultant de certains élèves lors du temps de pause méridienne.

M. Michel BAUDRY : Rien à signaler

Mme Marie-Louise DOULET : Rappelle que le concours agricole se déroulera le 16 février prochain.

M. Pierre-Yves JEGAT : Communique les dates des prochains CCAS, le 12 février pour le DOB et le 11 mars pour le vote du budget primitif.

Mme Annie LEFRANCOIS : Informe de la venue de M6 pour la réalisation d'un reportage sur les déserts médicaux.

M. Patrick TREND : Informe de la réalisation d'un exercice d'évacuation incendie aux écoles. D'autres exercices sont prévus au Tennis et au Sporticaux.

Commission de sécurité ERP programmée le 24 février salle du Bailliage de Caux.

Mme Coralie CAUCHY : Rien à signaler

Mme Françoise HERVIEUX : Remercie M. le Maire pour sa présence lors de l'Assemblée Générale des Commerçants.

Mme Virginie LEFRANCOIS : Rien à signaler

M. Xavier BATUT : Informe qu'il n'y a toujours pas d'éclairage public à la Roquette.

M. Thierry MALANDAIN : Rien à signaler

Mme Barbara LANGE : Informe de l'Assemblée Générale de la FNACA le 27 février prochain salle annexe du Bailliage de Caux.

M. Eric TOULLIC : Souligne la problématique du jour du ramassage des déchets qui contraint les banques à devoir sortir leurs poubelles le samedi pour une collecte le mardi.

M. Gilles BLANQUET : Rien à signaler

AGENDA

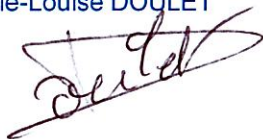
- Prochain Conseil Municipal : Lundi 9 mars 2026 à 20h30

Monsieur le Maire lève la séance à 20h30 et souhaite une bonne soirée à tous.

Fait à Cany-Barville, le 16 février 2026

La secrétaire de séance,

Marie-Louise DOULET



Le Maire,



Jean-Pierre THEVENOT

